



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 avril 2015**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 8 avril 2015 à 20h30 en Mairie.

Présents :

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel, 1^{er} adjoint - FAURE Guy, 2^{ème} adjoint - DUCLAUX Éric, 3^{ème} adjoint - BERNE Nadine, 4^{ème} adjointe - PEYROT Stéphane - DEBAUD Laetitia - DUNOGIER Jacques - TRAVERSIER Michèle.

Procurations :

MARTINON Catherine à DUNOGIER Jacques
PEYROT Céline à CLUZEL Michel

Absents :

RAMDANI Frédéric
BESSON Éric
CHANAL Ludovic

Secrétaire de séance :

BERNE Nadine

Loyer du local de services

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la demande d'installation d'une infirmière libérale dans le local de services situé au R-1 de la nouvelle bibliothèque.

Le Conseil Municipal s'est concerté afin de proposer un tarif de location de ce local et a autorisé Monsieur le Maire à faire établir un bail professionnel chez un notaire.

Le montant du loyer mensuel sera de 60 € TTC pour 2 jours de présence /semaine.

Il a bien été précisé que ce local pourra être loué à un autre professionnel de santé les autres jours restants.

Voté à l'unanimité

Fonds de concours de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux Communes membres, après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ce montant s'apprécie « hors taxes » s'il concerne une dépense d'investissement, et « toutes taxes comprises » s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander à la CCHT une subvention de 100 000.00 € pour l'aménagement et la réhabilitation de l'école.

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique à mi-temps

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la fin du contrat « emploi d'avenir » au service technique de la commune et indique qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, a décidé d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire et de créer à compter du 1er mai 2015 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 17h30 hebdomadaires.

Pour : 9

Abstentions : 2

Dunogier Jaques et

Martinon Catherine par procuration

Modification des statuts de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que par délibération 2014-018 du 25 février 2015 notifiée le 5 mars 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes Hermitage Tournonais reprenant les articles 8 à 12 des statuts qui manquaient dans ceux approuvés précédemment.

Il a ajouté que conformément à l'article L5211-20 du CGCT, le Conseil Municipal de chacune des Communes membres dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur la modification envisagée.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais.

Voté à l'unanimité

Adhésion de la communauté de communes Hermitage Tournonais au Syndicat Mixte Drome des Collines Valence Vivarais

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que par délibération 2014-140 du 9 juillet 2014, le Conseil Communautaire a acté l'intégration de la Communauté de Communes au nouveau périmètre du contrat de Développement Durable Rhône Alpes Grand Rovaltain porté par le Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais et en conséquence demandé son retrait du Syndicat Mixte Ardèche Verte par délibération n° 2014-183 du 23 septembre 2014.

Par délibération n° 2015-023 du 25 février 2015 notifiée le 5 mars 2015, la Communauté de Communes Hermitage Tournonais a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire.

Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, cette adhésion est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCHT donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire.

Voté à l'unanimité

Adhésion de la communauté de communes Hermitage Tournonais au Syndicat Mixte Ardèche Drome Numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération 2014-141 du 9 juillet 2014 notifiée le 18 juillet 2014, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drome Numérique.

Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, cette adhésion est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres de la communauté de communes donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais au Syndicat Mixte Ardèche Drome Numérique

Voté à l'unanimité

Remplacement d'un élu démissionnaire au sein des commissions communales

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée la démission du Conseil Municipal de Madame Bertonnier Pascale et a informé qu'il était nécessaire de la remplacer dans les commissions dans lesquelles elle siégeait.

Il donc proposé de modifier la délibération n° 12/2014 portant constitution des commissions communales en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de nommer :

Mme Traversier Michèle à la commission Communication.

Monsieur Peyrot Stéphane à la commission Animations / Tourisme / Festivités.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 23h05.